

En pleine bataille contre la loi Travail, les négociations pour le renouvellement de la convention Unedic, précisant les droits à l'assurance chômage, se sont achevées en juin 2016 par un constat d'échec : le patronat amené par le Medef a refusé toute augmentation des cotisations, notamment sur les contrats courts, tout en réclamant de violentes baisses de droits pour les allocataires. Sous prétexte de réduire la dette, seuls les droits des chômeurs étaient visés. En revanche, les patrons qui abusent de la précarité n'ont jamais été inquiétés...

Le contexte de la bataille contre la loi Travail, qui a failli inclure une sur-cotisation sur les contrats courts avant que Valls y renonce, a pesé.

En l'absence d'accord, le gouvernement a prorogé par décrets les droits de la Convention 2014, et a été obligé d'intégrer l'accord professionnel du 28 avril pour les artistes et techniciens intermittents du spectacle. Cet accord, obtenu par la lutte unitaire, crée de nouveaux droits. Les droits au régime général ont été maintenus.

Le contexte : le chantage au chômage et à la précarité

Depuis la crise systémique de 2008, le chômage est reparti en flèche. À la fin du quinquennat de Hollande, la catégorie A, celle des chômeurs n'ayant pas travaillé du tout, semble se stabiliser à, tout de même, plus de 3,5 millions de personnes. Mais le chiffre total, de plus de 6 millions de personnes, ne baisse pas, car le nombre de travailleurs précaires ne cesse d'augmenter. Ainsi la catégorie B (chômeurs inscrits ayant travaillé moins de 78 heures dans le mois) et la catégorie C (chômeurs inscrits ayant

travaillé plus de 78 heures dans le mois) ont dépassé au total plus de 2 millions de personnes en janvier 2017.

Ce n'est pas le chômage qui recule, c'est la précarité qui augmente ! Le patronat l'a bien compris, lui qui réclame toujours plus de flexibilité : c'est ainsi que la convention Unedic 2014 a ciblé tous les travailleurs précaires, en particulier les intérimaires, les intermittents du spectacle, et tout ce qui relève du régime d'activité réduite, précisément les catégories B et C.

Face au désespoir, la lutte paye : outre les batailles concernant les intermittents du spectacle, la CGT a obtenu la réouverture des négociations en janvier 2015 pour un droit d'option limitant les baisses dues au système de droits rechargeables instauré en 2014. Elle a, par ailleurs, remis les sanctions financières contre les chômeurs par une victoire partielle en Conseil d'État en octobre 2015.

Que s'est-il passé depuis décembre 2016 ?

Les décrets pris par le gouvernement prolongent les droits jusqu'à la reprise des négociations et la conclusion d'un nouvel accord. Le 4 décembre, le Medef a voulu entamer un nouveau cycle de réunions, en commençant par des audi-

tions d'experts, en vue d'un « diagnostic partagé »...

Le but était de gagner du temps, car le Medef est divisé sur la conduite à tenir : grossièrement, fallait-il parier sur Macron ou Fillon ? Le premier prévoit l'étatisation

de l'Unedic... pour baisser les droits. Le deuxième donnerait un an à la négociation... avant de baisser les droits !

Le Medef n'a pas réussi à imposer ses seuls experts, tel l'ultralibéral Bruno Coquet. La sociologue

Sabina Issehnane a ainsi pu montrer qu'un travailleur avait autant de difficulté à retrouver un CDI au bout d'un an, qu'il n'ait pas travaillé ou qu'il ait enchaîné les petits boulots, *a contrario* de la thèse qui prétend imposer aux salariés tous les contrats précaires « dans leur intérêt ». Les économistes Michael Zemmour et Baptiste Françon ont attiré notre attention sur les exemptions d'assiette : 50 milliards de revenus annexes aux salaires (primes, épargne salariale, intéressement, stock-options...) ne sont pas soumis à cotisation, faisant perdre plusieurs milliards de recettes à l'Une-

dic, et baissant les droits sociaux d'autant, en dehors du fait qu'ils sont généralement inaccessibles aux travailleurs précaires, aux petits salaires, aux salariés des petites entreprises.

Éric Heyer (OFCE) a attiré notre attention sur les perspectives de baisse de l'endettement après 2020, relativisant le chantage à la dette du patronat, qui se base sur des prévisions de l'Unedic... s'arrêtant à 2019 !

Notre camarade Jacqueline Farache, pour le Cese, a présenté le rapport sur « *les conséquences du chômage sur les demandeurs d'emploi et leur entourage* »,

qui montre les dégâts du chômage sur la santé, y compris par l'augmentation du taux de suicide. Le rapport pointe également le déni des souffrances des privés d'emploi, déni qui augmente paradoxalement avec la courbe du chômage : il explique peut-être le mépris avec lequel la délégation patronale a fait semblant d'écouter la présentation de ce rapport, pourtant unanimement voté au Cese. Les incertitudes de la campagne électorale étant ce qu'elles sont, la négociation a repris le 15 février, pour fixer quatre dates, 7, 14, 23 et 28 mars, afin de conclure un accord express.

Des négociations express ou un programme politique pour le Medef ?

Le calendrier est extrêmement serré : si un accord politique était trouvé, il faudrait le transformer en convention d'assurance chômage (environ 200 pages de réglementation...) avant d'en demander l'agrément à la ministre du Travail, responsable de la mise en œuvre de la convention. Cela n'apparaît même pas possible sans une conclusion avant les 23 et 28 mars !

La CGT reprend, en les actualisant, ses propositions de nouvelles recettes :

- suppression des inégalités de salaires entre femmes et hommes ;
- sur-cotisation sur les contrats courts ;
- déplaçonnement des cotisations actuellement limitées à 4 plafonds sécurité sociale (soit pour les 133 000 salaires supérieurs à 13076 € mensuels) ;
- taxation des ruptures conventionnelles ;
- révision des exemptions d'assiette (donc des cotisations sur les stocks

options, l'épargne salariale, l'intéressement...);

- droit à la formation qualifiante pour les travailleurs privés d'emploi.

Le 28 février, le Medef, au nom du patronat, a transmis des propositions de base à la discussion du mois de mars. Celles-ci constituent une véritable attaque contre les droits des privés d'emploi :

- relèvement de la borne d'âge ouvrant droit à une durée d'indemnisation de 36 mois au lieu de 24 mois : actuellement à 50 ans, elle passerait à 59, avec des paliers à partir de 55, puis 57 ans ;
- lissage à la baisse des allocations pour celles et ceux qui relèvent du régime d'activité réduite : nivellement par le bas, avec des baisses de 200 € par mois dans certains cas pour des revenus proches du Smic ;
- sanctions accrues et dégressivité contre les chômeurs qui refuseraient des offres d'emploi (notre étude prouve que la moitié sont illégales) ;

- renvoi des sur-cotisations sur les contrats courts à une hypothétique et ultérieure négociation dans certaines branches d'un « indicateur » du recours aux CDD : autant dire, « noyer le poisson » ;

- interpellation de l'État sur le financement de Pôle emploi, les contributions des entreprises publiques actuellement en auto assurance (en visant particulièrement les industries électriques et gazières – IEG, les hôpitaux publics, etc.), transfert du financement des annexes relatives aux intermittents du spectacle...

Bref le projet patronal est tellement agressif qu'aucun syndicat ne peut s'engager sur cette base. Étant donné la violence de son programme et la brièveté du calendrier, on peut se demander si le Medef n'entend pas faire capoter une nouvelle fois la négociation en s'adressant directement au prochain gouvernement.

Qui est concerné ?

Si le projet du Medef trouvait des signataires, beaucoup de monde serait touché. Parmi les privés d'emploi, actuels ou futurs, les femmes sont particulièrement visées. Elles ont, en effet, plus de mal encore que les hommes à trou-

ver du travail après 50 ans. Elles sont aussi plus concernées par les temps partiels subis, donc par le lissage des allocations en activité réduite. Et les allocations étant pour partie proportionnelles aux salaires, elles ont déjà des

allocations plus basses en moyenne que les hommes !

Globalement les seniors connaîtraient des baisses de droit très dures : tous les plus de 50 ans arrivant en fin de droits un an plus tôt verseraient dans

la précarité et les minima sociaux. Le patronat a également dans le collimateur les 2 millions de travailleurs précaires, dont il a lui-même engendré les contrats : les intérimaires, les CDD de toutes sortes, les CDI à temps très partiels... Sont particulièrement visés les jeunes, qui trouvent difficilement des CDI, les assistantes maternelles par exemple.

Le régime des intermittents du spectacle n'est pas attaqué de front comme en 2014, mais le Medef n'a pas renoncé à en transférer le financement à l'État : il réclame l'application de la lettre de cadrage financier, inacceptable, de mars 2016.

Par ailleurs, le patronat entend transférer à l'État, donc à l'impôt, le finance-

ment de l'assurance chômage, du service public de l'emploi. Il envisage à moyen terme une contribution des agents de la fonction publique, qui leur ferait perdre 1,4 % de salaire net...

Ainsi tous les salariés du privé comme du public sont concernés.

Quelles perspectives à court terme ?

Le premier objectif est d'empêcher un accord totalement déséquilibré sur la base du plan Medef, en construisant l'unité syndicale. Dès le printemps 2016, CGT, FO et CGC ont réclamé en commun le déplafonnement des cotisations, qui

pourrait rapporter jusqu'à 800 millions d'euros. Le patronat manie le chantage, en annonçant vouloir faire moins violent que certains candidats... Pour la CGT, il n'est pas question de choisir entre deux maux.

Le rapport de force est difficile à construire, tant l'isolement des privés d'emploi est grand, mais il est possible. Et le gouvernement actuel est encore responsable d'un éventuel agrément...

Et à moyen ou long terme ?

Dès le programme du Conseil national de la Résistance, il était prévu que nul ne se retrouve sans revenu, quels que soient les risques : retraite, accident du travail, maladie, maternité ou chômage... Un revenu de remplacement doit être servi à tous ceux qui ne peuvent vivre de leur travail. Nous nous opposons donc à la logique dans laquelle s'est enfermée l'Unedic à force de

conventions de plus en plus restrictives : des droits de plus en plus bas, de plus en plus courts, de plus en plus conditionnés à l'acceptation de conditions de travail dégradées, pour le plus grand bénéfice du patronat.

La sécurité sociale professionnelle, que propose la CGT, consiste en un revenu de remplacement pour toutes celles et tous ceux qui sont privé-e-s d'un revenu

lié à un contrat de travail. Les propositions que nous avons construites vont dans ce sens, elles s'articulent avec notre proposition de relance de l'emploi par l'investissement et la revalorisation du travail, notamment par l'augmentation des salaires et la réduction du temps de travail.

Montreuil, le 6 mars 2017